

Maîtriser la durée et l'aménagement du temps de travail des salariés et réduire les risques juridiques

Objectifs

- Maîtriser la législation et la réglementation de la durée et de l'aménagement du temps de travail
- Maîtriser les règles en matière de fixation et d'aménagement du temps de travail

Public

- Toute personne déjà confirmée dans la fonction RH ou juridique.
- Juriste d'entreprise.

Pré-requis

Avoir de très bonnes notions en droit social.

Programme

- Le principe de primauté de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche
- L'aménagement du temps de travail
- Les seuils de déclenchement des heures supplémentaires
- Les spécificités du temps partiel : notamment le temps partiel aménagé sur l'année
- Les conventions de forfait en heures :
 - Forfait sur la semaine, sur le mois, sur l'année
- La sécurisation des forfaits jours
- Le compte-épargne temps
 - Conditions de mise en place
 - Conditions d'alimentation
 - Conditions d'utilisation...

Niveau requis

Voir public.

Méthodes pédagogiques

- Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé avant le début de la formation
- Illustration et mise en œuvre par des cas pratiques basés sur des cas concrets
- Échanges sur les problèmes concrets rencontrés par les stagiaires
- Un support pédagogique est remis à chaque participant

Suivi et évaluation des

résultats

- Document d'évaluation de satisfaction
- QCM de positionnement en entrée et d'évaluation des acquis de fin
- Nombreux exercices et cas pratiques tout au long de la formation
- Certificat de réalisation individuel

Tarif

Adhérent : 449€ HT (TVA 20%)

Non adhérent : 499€ HT (TVA 20%)

Durée

1 demi-journée de 14h à 18h, soit 4 heures de formation.

Intervenant(s)

François BRUXELLE, Florence CALLENS,

Date(s)

SESSION

28 Mai 2026 14:00 / 18:00

SESSION

23 Nov 2026 14:00 / 18:00